Chambre de Commerce du Canada | Canadian Chamber of Commerce

CANADA 2025

Cohérence entre les déclarations du G7 et les recommandations du B7

La déclaration de la présidence du G7 reflète l'orientation générale du B7 en matière de sécurité économique, en mettant en lumière les axes prioritaires qui correspondent étroitement aux préoccupations du secteur.

Deux déclarations conjointes majeures du G7 – le Plan d'action sur les minéraux critiques et la Déclaration des dirigeants du G7 sur l'IA pour la prospérité — témoignent d'une adoption claire des recommandations formulées dans le Communiqué du B7. La grande cohérence entre les positions du G7 et celles du B7 met en évidence l'influence des recommandations du B7 et la prise de conscience accrue, par les gouvernements du G7, de l'importance du secteur privé pour renforcer la résilience et la compétitivité économiques. Les prochaines réunions des ministres du G7, qui se tiendront à l'automne 2025, permettront d'approfondir la mise en œuvre des priorités définies par le B7.

Plan d'action du G7 sur les minéraux critiques

Le communiqué du B7 souligne que les matériels et les minéraux critiques constituent une occasion unique pour la présidence canadienne du G7, reconnaissant leur importance transversale et leur importance vitale pour l'économie et la sécurité nationale. Le communiqué du B7 invite le Canada à « promouvoir une vision stratégique et audacieuse du développement des minéraux critiques et de leur approvisionnement, fondée sur une coordination étroite entre les membres du G7 et les pays partageant les mêmes valeurs. » Le Plan d'action du G7 sur les minéraux critiques reflète directement cet appel à l'action et s'aligne étroitement sur les recommandations du B7 sur les matériels et les minéraux critiques.

Ce tableau présente les principaux engagements du plan d'action du G7 sur les minéraux critiques qui reflètent directement les recommandations formulées dans le communiqué du B7.

	Engagements du Plan d'action du G7 sur les minéraux critiques	Recommandations du B7 (p. 14-16)
1	Débloquer les investissements et soutenir les réformes politiques et réglementaires qui améliorent le climat d'investissement et renforcent l'autonomie des entrepreneurs dans les pays à revenu faible et intermédiaire.	Recommandation 8 du B7 sur les minéraux critiques (investir des fonds publics et privés dans de petites sociétés minières, au sein du G7 et des pays aux vues similaires).
2	Élaborer une feuille de route d'ici à la fin de 2025 pour promouvoir des marchés fondés sur des normes, en collaboration avec l'industrie, les pays producteurs de ressources et les peuples autochtones.	Recommandation 9 du B7 sur les minéraux critiques (cadre d'extraction responsable).
3	Soutenir les organismes de crédit à l'exportation et les	Recommandation 11 du B7 sur les minéraux

	institutions de financement du développement dans la promotion des investissements du secteur privé.	critiques (mécanismes de financement nationaux pour inciter l'investissement).
4	Travailler au sein du G7 et avec des partenaires au-delà du G7 pour coordonner les réponses aux perturbations délibérées du marché et diversifier les chaînes d'approvisionnement.	Recommandation 3 du B7 sur les minéraux critiques (secrétariat du G7 sur la sécurité des minéraux critiques pour une meilleure coordination).
5	Encourager les banques multilatérales de développement et les prêteurs du secteur privé à tirer parti des mécanismes de financement existants pour réduire les risques des projets.	Recommandation 6 du B7 sur les minéraux critiques (mesures d'incitation éliminer les risques liés à l'extraction et au recyclage).
6	Intensifier la collaboration pour combler les lacunes en matière d'innovation dans les activités de recherche et développement, en mettant l'accent sur la transformation, le recyclage, la substitution, la refonte des procédés et l'économie circulaire.	Recommandation 12 du B7 sur les minéraux critiques (promouvoir des partenariats public-privé pour la recherche et développement axée sur la substitution et l'économie circulaire).
7	Travailler avec des organisations partenaires pour mettre en valeur de nouvelles technologies et de nouveaux processus de production.	Recommandation 13 du B7 sur les minéraux critiques (établir un réseau de centres d'excellence pour les minéraux critiques).

Déclaration des dirigeants du G7 sur l'IA pour la prospérité

La Déclaration des dirigeants du G7 sur l'IA pour la prospérité marque un tournant important dans la position du G7 à l'égard de l'intelligence artificielle, en soulignant l'importance stratégique de son adoption responsable comme moteur de prospérité économique. Les engagements décrits dans la déclaration s'alignent étroitement sur les recommandations du B7, qui appellent les gouvernements du G7 à accorder la priorité au déploiement de technologies numériques et d'IA dignes de confiance afin de renforcer la sécurité et la résilience économiques. Alors que le Canada et ses partenaires du G7 font progresser de nouvelles initiatives majeures telles que la Feuille de route du G7 pour l'adoption de l'IA, le monde des affaires est prêt à jouer un rôle actif dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces efforts afin d'en garantir l'efficacité et l'impact.

Ce tableau présente les principaux engagements du plan d'action du G7 en matière d'IA pour la prospérité qui reflètent directement les recommandations formulées dans le communiqué du B7.

	Déclaration des dirigeants du G7 sur les engagements en matière d'IA pour la prospérité	Recommandations du B7 (p. 32-33, 36-37)
1	Accroître l'utilisation de l'IA dans le secteur public en mettant en place des laboratoires de solutions, un réseau d'IA du G7, en explorant les possibilités d'investissement stratégique et en lançant le Grand défi IAgouv du G7.	Recommandation 1 du B7 sur l'IA (accroître l'utilisation de l'IA dans le secteur public conformément à la trousse d'outils du G7 pour l'IA dans le secteur public).

2	Lancer la Feuille de route du G7 pour l'adoption de l'IA, qui fournit aux entreprises des avenues claires et réalisables aux entreprises pour qu'elles adoptent l'IA et prennent de l'expansion.	Recommandation 2 du B7 sur l'IA (accélérer l'adoption par le secteur privé, en particulier pour les PME, grâce à des incitations, à l'accès à l'infrastructure infonuagique et à la collaboration).
3	Coopérer pour trouver des solutions novatrices aux enjeux d'énergie dans toutes nos économies, y compris pour l'IA et les centres de données. Coopérer au perfectionnement des connaissances avec des partenaires de confiance. Élaborer un plan de travail sur l'IA et l'énergie d'ici à la fin de 2025.	Recommandation 5 du B7 sur l'IA (trousse d'outils du G7 sur l'IA et l'énergie pour offrir des conseils aux gouvernements) et 6 (garantir la disponibilité ininterrompue des intrants et des infrastructures essentiels à l'IA).
4	Soutenir l'accès à l'infrastructure informatique et numérique, notamment en chargeant les ministres d'étudier les investissements stratégiques permettant d'accélérer l'adoption de l'IA dans le secteur public.	Recommandation 7 du B7 sur l'IA (développer une infrastructure de calcul accessible au public ainsi que des ensembles de données publiques de haute qualité).
5	Construire une future main-d'œuvre résiliente en préparant les travailleurs aux transitions propulsées par l'IA.	Recommandations 8 et 9 du B7 sur l'IA (développer l'éducation liée à l'IA, l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre et le développement d'un bassin de talents).
6	Diriger des efforts déployés par de multiples parties prenantes qui visent à repérer les occasions à saisir et les défis à relever dans le déploiement de l'IA.	Recommandation 1 du B7 sur la réglementation numérique (collaborer avec l'industrie afin de faire progresser les normes et classifications communes en matière d'IA au sein du G7 et des pays partageant les mêmes vues).
7	Réitérer l'importance de la mise en œuvre de la libre circulation des données dans la confiance (data free flow – DFFT) par le biais de flux de données transfrontaliers fiables, et souligner sa valeur dans le développement et l'utilisation responsables de l'IA.	Recommandation 3 du B7 sur la réglementation numérique (mettre en œuvre des accords DFFT entre les membres du G7 par le biais de l'IAP).
8	Développer des outils pratiques et des initiatives pour les PME afin d'accroître la confiance des entreprises et des consommateurs dans l'adoption de l'IA.	Recommandation 4 du B7 sur la réglementation numérique (promouvoir la confiance numérique en s'appuyant sur des initiatives telles que le Compendium des services gouvernementaux numériques du G7).
9	Publier des trousses d'outils et d'autres ressources pertinentes afin de réduire les obstacles pour les PME, tout en facilitant leur mise en relation avec des experts de divers secteurs.	Recommandation 1 du B7 sur la réglementation numérique (réduire les obstacles auxquels sont confrontées les MPME en créant des centres de conformité sectoriels afin de partager les meilleures pratiques).